

## PROCEDURE POUR L'OBTENTION DE QUELQUES ACTES AU GREFFE DU TRIBUNAL ALLADA

N° d'ordre	Actes	Pièces à fournir	Coût de l'acte	Durée pour la délivrance
1	Extrait du Casier judiciaire Bulletin n°3	<b>Le casier judiciaire se fait désormais en ligne sur le site : <a href="http://www.service-public.bj">www.service-public.bj</a></b>	1919 francs	<b>72 heures</b>
2	Certificat de nationalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Personnes nées au Bénin</b></li> <li>1- Acte de naissance sécurisé</li> <li>2- Certificat d'identification personnelle (CIP)</li> <li>- autorisation parentale (pour le cas des mineurs)</li> <li>➤ <b>Personnes nées à l'étranger</b></li> <li>1- Acte de naissance sécurisé ou acte de naissance légalisé</li> <li>2- Photocopie légalisée du certificat de nationalité du parent béninois ou de l'un des parents béninois ;</li> <li>3- Autorisation parentale (pour le cas des mineurs).</li> <li>➤ <b>Personnes mariées à un béninois (femmes)</b></li> </ul> <p><b>Se référer à la Direction des Affaires Civiles et des Sceaux du Ministère de la Justice et de la Législation.</b></p>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>48heures</b>
3	Certificat d'individualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acte de naissance sécurisé</li> <li>- Les différents actes sur lesquels l'écriture du nom n'est pas correcte ou conforme à celle mentionnée sur l'acte de naissance</li> <li>- Carte d'identité nationale ou Passeport en cours de validité, CIP ou carte Biométrique</li> </ul>	1000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>24 heures</b>

4	Procès-verbal de cession sur salaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demande de Procès-Verbal de Cession de salaire adressée au Président du Tribunal (la Demande doit préciser le montant total du prêt en nominal et intérêts, le montant du remboursement mensuel et la durée totale de remboursement en mois),</b></li> <li>- <b>Photocopie d'une fiche de paie récente datant de moins de 03 mois,</b></li> <li>- <b>Photocopie de la carte nationale d'identité ou du Passeport en cours de validité ou de la carte d'identité militaire pour les Personnels de l'Armée, Ou du CIP ou carte Biométrique.</b></li> <li>- <b>Tableau d'amortissement de la Banque</b></li> <li>- <b>Dans le cas où la cession dépasse la quotité cessible, l'intéressé doit apporter la preuve de ce qu'il a d'autres sources de revenus autres que son salaire</b></li> </ul> <p><b><u>NB</u> : dossier à déposer au secrétariat du Greffier en chef</b></p>	3500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>48 heures</b>
5	Procuration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La personne voulant donner procuration à quelqu'un (le mandant) se présente au Tribunal munie aussi bien d'une pièce d'identité ou de son passeport en cours de validité que de celle de la personne à qui elle veut donner procuration (le mandataire)</b></li> <li>- <b>Demande sur laquelle elle précise l'objet de la procuration.</b></li> </ul>	1500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>24 heures</b>
6	Certificat de non abandon de domicile conjugal	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demande adressée à la Police</b></li> <li>- <b>PV d'enquête sur le non abandon de domicile après demande adressée au Procureur de la République</b></li> <li>- <b>Acte de mariage</b></li> <li>- <b>Acte de décès</b></li> <li>- <b>Ordonnance portant désignation de liquidateurs de succession.</b></li> </ul>	4000 francs + Timbre fiscal de 1200 Francs	<b>8 jours</b>

7	Attestation de non appel ni opposition	- <b>Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, les références de la décision</b>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>72 heures</b>
8	Attestation d'instance	- <b>Demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure, la chambre concernée et la dernière date d'audience</b>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>72 heures</b>
9	Attestation de radiation	- <b>Demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant numéro de la procédure, le nom des parties, l'objet de la procédure et la date à laquelle la radiation est intervenue</b>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	<b>8 jours</b>
10	Extrait de décision	- <b>Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant / indiquant les références de la décision, le numéro de la procédure (numéro de jugement, chambre et date de la décision)</b>	500 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs (par feuillet)	<b>72 heures</b>
11	Copie de décision	- <b>Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en objet la nature de l'acte sollicité et contenant / indiquant les références de la décision, le numéro de la procédure (numéro de jugement, chambre et date de la décision)</b> - <b>Timbre fiscal de 1200F par feuillet de la copie</b>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs (par feuillet)	<b>8 jours</b>
12	Certification matérielle	- <b>L'original de l'acte à certifier</b> - <b>L'original d'une pièce d'identité en cours de validité</b>	1000 francs	<b>24 heures</b>

13	Grosse jugement de	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demande adressée au Greffier en chef précisant les références du dossier (Numéro dossier, parties en cause, date à laquelle le dossier a été vidé) en plus d'une attestation de non Appel.</b></li> <li>- <b>Produire l'attestation de non appel</b></li> <li>- <b>Enregistrer au préalable la décision sauf si elle est exécutoire sur minute ou par provision sans enregistrement</b></li> <li>- <b>Produire le compulsoire de la cour d'appel au cas où le tribunal de première instance serait saisi par assignation</b></li> <li>- <b>Produire le procès-verbal de signification dans le cas d'une décision réputée contradictoire</b></li> </ul>	7000 francs	2 semaines
14	Copie d'ordonnance de liquidateur de succession	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Demande adressée au Greffier en chef précisant les références du dossier (Numéro dossier, Nom et prénoms du requérant, date à laquelle le dossier a été vidé)</b></li> <li>- <b>Enregistrer préalablement l'ordonnance (les frais d'enregistrement s'élèvent à 5000 et sont payés au niveau de la caisse ainsi que les frais de copie de décision.</b></li> <li>- <b>se munir de deux ou trois timbres fiscaux de 1200</b></li> </ul>	5000 Francs CFA	2 semaines
15	Attestation d'appel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une demande adressée au Greffier en Chef précisant en son objet la nature de l'acte sollicité et contenant le numéro de la procédure, les références de la décision</b></li> </ul>	2000 francs + Un timbre fiscal de 1200 francs	72 heures
16	Autorisation parentale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Lettre de déclaration écrite par le parent</b></li> <li>- <b>Pièces d'identité du parent + acte de naissance de l'enfant</b></li> </ul>	1000 francs	24 heures
17	Consignation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Produire la copie de la décision ordonnant la consignation (ordonnance du juge, du cabinet d'instruction, réquisitoire du parquet ou jugement du tribunal)</b></li> <li>- <b>Produire la preuve du versement effectué sur le compte BOA N°0739306002</b></li> </ul>		

18	Déconsignation	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Demande adressée au Greffier en Chef</b></li><li>- <b>Copie de décision ordonnant la déconsignation</b></li><li>- <b>Attestation de non appel</b></li><li>- <b>Pièce d'identité du bénéficiaire</b></li><li>- <b>RIB ou le numéro MOOV ou MTN sur lequel le bénéficiaire souhaite être payé</b></li><li>- <b>Procuration le cas échéant</b></li></ul>		
----	----------------	--	--	--

Fait à Allada le 06 juin 2025

Le Greffier en chef